



Mouche

Observations

D'après le BSV n°15, le risque est **modéré à fort** en fonction des secteurs et le risque est accru sur les variétés sensibles et/ou les vergers irrigués. Cette évaluation prend notamment en compte la situation climatique ainsi que le niveau des captures et des dégâts.

On prévoit, dans les prochains jours, des conditions très favorables à la ponte et au développement de la mouche (température, hygrométrie, calibre des olives...).

Préconisations

Important : Les spécialités à base de cuivre peuvent être mélangées aux barrières minérales lors de leur application.

Pour les vergers non protégés ou si vos parcelles sont fortement piquées depuis une semaine à 10 jours, il est recommandé de récolter précocement. Même si le niveau d'huile sera plus bas, il permettra de limiter le risque de perte de la production (chutes).

Afin de déterminer le risque sur votre parcelle, suivez régulièrement et fréquemment l'évolution des captures grâce à la mise en place d'un suivi des populations (par piégeage) et observez la présence de dégâts sur fruits (piqûres, trous et dalmaticose).

Rappel : Ce sont les piqûres des prochaines semaines qui sont susceptibles d'évoluer en trou de sortie au moment de la récolte. Les olives trouées affectent la qualité de l'huile.



Olive piquée, dalmaticose et mouche sortant de l'olive. Source : Centre Technique de l'Olivier.

Vous pouvez consulter les captures de mouche et dégâts observés du réseau autour de vous sur l'application « Oléiculteur ». Des tutoriels sont disponibles [sur la chaîne Youtube de France Olive](#) ainsi que des replays du webinaire de présentation. Une réunion en visioconférence est organisée pour présenter l'application et répondre à vos questions le mardi 26 septembre à 17h. Trouvez le lien de connexion sur le site de France Olive : <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>

Si vous avez des pièges chez vous et que vous voulez contribuer à la représentativité de la carte, nous vous invitons à créer votre exploitation et vos parcelles puis à y rentrer vos observations. Le Centre Technique de l'Olivier et la profession vous remercient pour votre précieuse contribution.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Si vous estimez que le risque sur votre parcelle est **élevé**, plusieurs stratégies de protection sont possibles :

- **Barrières minérales**

Si la protection des arbres par une barrière minérale est lessivée ou érodée par le vent, pensez à la renouveler **si les DÉLAIS AVANT RÉCOLTE le permettent**.

Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Remarque
ARGI JARDIN FRUCTIFIA	99 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin)	3g/m ²	6	Renouvellement en fonction de l'augmentation du calibre des fruits, du lessivage par les précipitations (20 mm) et de l'érosion par le vent

Si vous récoltez avant le 21 octobre, vous ne pouvez plus appliquer de ARGI JARDIN ou FRUCTIFIA.

Surveillez également les DAR si vous utilisez d'autres barrières minérales.

Pour plus d'informations, consultez le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2023/05/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-sans-certiphyto-v2.pdf>

Appliquer de l'argile permet de limiter le développement de dalmaticose et de trous de sortie (une fois la mouche développée) suite à des piqures.



Maladies du feuillage

Observations

D'après le BSV n°15, on observe une sortie des symptômes d'œil de paon sur la pousse de l'année sur certains secteurs. Le risque d'œil de paon est donc **modéré**. En ce qui concerne la cercosporiose, le risque est **faible et modéré** dans les vergers qui présentent de nombreuses feuilles atteintes. Attention, les nouvelles contaminations de cercosporiose touchent les feuilles de l'année mais les symptômes ne sont visibles que plusieurs mois après.

Préconisations

Si vous êtes dans une situation de risque modéré à élevé, si votre traitement a été lessivé par les précipitations et **si les DAR le permettent**, un renouvellement de votre protection est à envisager.

Les applications de cuivre peuvent être combinées à un renouvellement d'argile.

Attention : Il est impératif de vérifier les délais avant récolte (DAR) des matières actives utilisées.

Pour calculer la dose de bouillie dont vous avez besoin, vous pouvez consulter le cahier de l'oléiculteur 2023 sans certiphyto : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2023/05/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-sans-certiphyto-v2.pdf>

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



- Traitements cupriques

Il est conseillé de traiter à la dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha par application surtout en cas de fortes infestations (avec un maximum de 28 kg de cuivre métal par ha sur 7 ans, possiblement lissé à 4 kg de cuivre métal/ha/an).

Il est recommandé de renouveler la protection cuprique si lessivage (pluie de 20 mm), en fonction du risque et de votre situation.

Pour calculer la dose de bouillie dont vous avez besoin, vous pouvez consulter le cahier de l'oléiculteur 2023 sans certiphyto : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2023/05/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-sans-certiphyto-v2.pdf>

Matières actives	Doses	Délais avant récolte	Délais de réentrée dans la parcelle	Remarque
BOUILLIE BORDELAISE EXPRESS	1.25 kg/hL	Non disponible (regarder l'étiquette)	Non disponible	Ces fongicides de contact à base de cuivre sont autorisés en AB, leur concentration en quantité de cuivre métal varie en fonction des formes et des spécialités commerciales. La dose de cuivre métal maximale autorisée est de 4 kg/ha/an (ou 28 kg de Cu métal/ha sur 7 ans).
BOUILLIE BORDELAISE MACC 80 JARDIN	12.5 g/L	14j	Non disponible	
BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERS JARDIN	12.5 g/L	Non disponible (regarder l'étiquette)	24h	
NORDOX 75 WG JARDIN (Oxyde de cuivre)	3.33 g/L	21j	Non disponible	

Nous vous rappelons que les traitements contre les maladies du feuillage doivent être réalisés AVANT les précipitations pour limiter les contaminations et non après, car les contaminations auront déjà eu lieu et il sera trop tard !

Teigne

Même si vous observez des chutes de fruits causées par la teigne, il est trop tard pour intervenir car les dégâts sont terminés pour la saison. Ils sont causés par les chenilles de la génération carpophage (à l'intérieur du noyau) qui font suite aux pontes des adultes de la génération anthophage qui s'est déroulée au printemps sur les fleurs.

Pour ne pas vous retrouver dans une situation identique l'année prochaine, vous devez prévoir de traiter au *Bacillus thuringiensis* sur les chenilles de la génération anthophage sur la prochaine floraison. Il faudra être vigilant au printemps.

Maturité

La climatologie de l'année est particulièrement atypique, avec un démarrage plutôt tardif à cause d'un printemps froid (floraison et nouaison), puis des températures élevées tout au long de l'été qui ont compensé ce retard.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



À la fin du mois d'août, l'avancement semblait être à peu près normal voire un peu en retard, mais la chaleur de la première moitié de septembre a considérablement fait avancer les choses.

Les échantillons d'olives analysés cette semaine montrent une maturité aromatique particulièrement avancée, avec un niveau de qualité très élevé. Les rendements en huile apparaissent aussi plutôt élevés, mais avec une marge de progrès sur les trois semaines à venir, alors que rien ne garantit que la qualité organoleptique se maintiendra.

L'alternative « priorité à la qualité » / « priorité à la quantité » promet donc d'être particulièrement marqué cette année.

Échantillons « à point » du point de vue organoleptique :

- Salonenque dans la Vallée-des-Baux
- Bouteillan sur le littoral varois

Échantillons montrant des signes de précocité :

- Aglandau dans la Vallée-des-Baux
- Cayon sur le littoral varois